

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Pièce n° 2 du dossier de SCOT

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



GESTION DU DOCUMENT

SOMMAIRE

REFERENCES

Référence interne	PADD-SCOTAT - pièce 2
Version.révision	2.0
Date	Mars 2013

REDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Didier DELZOR, Véronique BISSON
Autres auteurs	Christophe BINET, Lisa Vinassac, Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Laure FLANDRE

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.0	Juillet 2012	Version d'origine	
V2.0	Mars 2013	Réunion PPA Réunion Publique	Précisions et compléments suite à l'association et mise à jour des données

Introduction

1 - Le positionnement stratégique :

Un territoire-pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord-Est européenne et de la Grande Région

Page 2

2 - Les objectifs stratégiques de développement

→ La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois

Page 5

→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie

Page 8

→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique

Page 14

→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité

Page 18

→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir

Page 22

→ Un projet impliquant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources

Page 26

INTRODUCTION

→ Un cadre législatif en profonde évolution

La Loi « Grenelle II » modifie la place des SCOT, renforce leur rôle et fournit de nouveaux outils aux collectivités pour mettre en œuvre leur projet.

Pour ce qui est du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), cette nouvelle Loi reprend l'essentiel des objectifs antérieurs et en ajoute de nouveaux.

Le nouvel article L. 122-1-3 (ancien article R. 122-2-1) du code de l'urbanisme, issu de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2° stipule en effet, que :

« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

Le PADD du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise prend évidemment en compte les objectifs assignés par la Loi, et traite de l'ensemble des questions soulevées, dans la perspective transversale et globale qui est celle du développement durable.

→ Une approche stratégique au service d'un urbanisme de projet

Dans ce cadre, qui intègre également d'autres éléments juridiques opposables comme, entre autres, la DTA, le SDAGE et les SAGE, il est possible d'élaborer un projet original et spécifique aux besoins du territoire.

Les exigences légales et réglementaires ne doivent en effet pas conduire à « banaliser » les documents d'urbanisme, ni à se limiter à la résolution des déséquilibres constatés, mais permettent, au contraire, de constituer de véritables « projets de territoire », définissant un positionnement et une stratégie.

De ce positionnement et de cette stratégie découlent les objectifs concernant les politiques sectorielles rappelées dans la définition du champ de compétence du PADD.

→ LES TRAVAUX ANTÉRIEURS ET LA GENÈSE DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, comme la Loi le prescrit, a été précédé par une phase de diagnostic, incluant une étude de l'état initial de l'environnement : ces documents ont fait ressortir que l'agglomération thionvilloise évolue dans le cadre d'une transition de son mode de développement, dont un certain nombre d'indicateurs ne sont que partiellement révélés. Ces signaux ont été interpellés et interprétés par une prospective qui a exploré les avenir possibles du territoire à 20 ans, au regard des facteurs internes et externes qui peuvent les influencer.

En particulier, deux catégories de phénomènes ont été prises en compte :

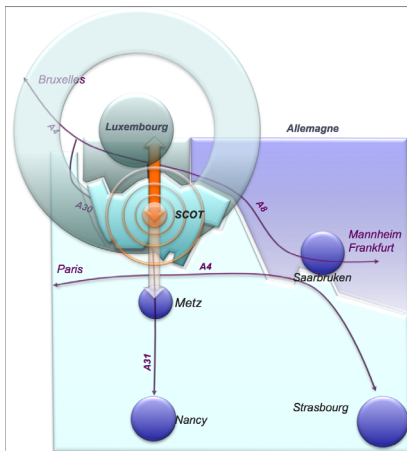
- Les tendances lourdes : elles risquent de se manifester dans tous les cas, mais le territoire peut choisir de les appuyer, de les contrecarrer, ce qui supposera, dans ce cas, un effort supplémentaire ;
- Les signaux faibles : peu visibles, ils peuvent devenir des éléments forts des possibles ; chemin faisant, le diagnostic et l'état initial de l'environnement évoque certains : quelle sera leur place dans le futur du territoire ? Saura-t-on les repérer, les faire éclore ?

Sur cette base, plusieurs évolutions possibles ont été envisagées, qui représentent des futurs plus ou moins probables pour le périmètre du SCOT.

Scénario 1 : la Californie du Luxembourg...

Ce scénario extrapole et se base essentiellement sur la tendance de fort développement résidentiel lié à la proximité du Luxembourg et qui est capitalisé pour servir de moteur principal au mode de développement. Il constitue en quelque sorte un scénario « au fil de l'eau » orienté sur l'insertion très forte du territoire dans les dynamiques luxembourgeoises. Si dans cette configuration le territoire n'évolue pas négativement au moins dans un premier temps et peut renforcer son attractivité globale en améliorant la qualité de vie, environnementale et économique, plusieurs facteurs limitant apparaissent :

- Une dépendance économique externe accrue posant la question de la stabilité du mode de développement et notamment des équilibres résidentiels et sociaux du territoire (rotation forte des ménages, risque de fort vieillissement, vulnérabilité aux aléas économiques...);
- Une inscription partielle dans les politiques métropolitaines mettant peu en valeur les atouts et objectifs de la Grande Région ainsi que les coopérations avec l'agglomération messine.
- Une consommation d'espace accrue et une gestion des déplacements très concentrées sur les échanges transfrontaliers qui ne propose pas de solutions spécifiques pour améliorer la fluidité des flux dans tout le sillon mosellan.



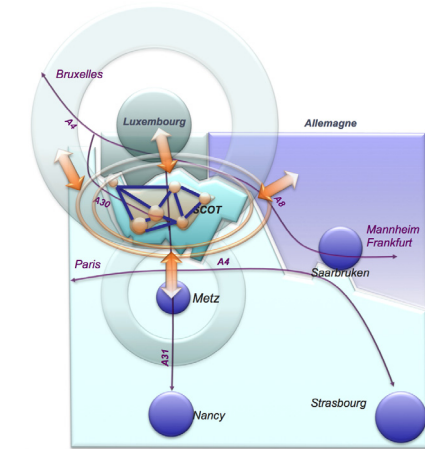
Scénario 2 : un territoire pivot

Ce scénario s'appuie sur la transition à l'œuvre du territoire marquée par une amorce de sa diversification économique et le renforcement des fonctions et des coopérations métropolitaines. Le territoire développe ainsi son attractivité économique et résidentielle en renforçant le poids, la qualité et le niveau d'équipement de ses pôles urbains qu'il organise en réseau. L'agglomération thionvilloise s'identifie comme pôle d'équilibre qui ne l'extrait pas des flux périphériques Luxembourgeois et de Metz, mais qui lui permet d'accroître sa capacité de développement propre, de renforcer la cohésion de son espace et de coopérer plus intensément avec l'extérieur (en particulier Metz et Luxembourg). Ce scénario met en lumière :

- Les apports des coopérations externes comme support d'une structuration interne du territoire et d'un fonctionnement amélioré du nord mosellan bénéficiant aussi à l'agglomération messine, au Luxembourg et aux secteurs voisins du SCOT (amélioration des déplacements, projets économiques communs, cohérence urbaine...). Il s'agit ici de considérer les flux dans leur globalité où échanges internes, mosellans et transfrontaliers participent d'une cohérence d'ensemble.
- Les enjeux d'une montée en puissance des projets et niveau de service d'échelle métropolitaine pour organiser la transition économique et fonctionnelle du territoire et réduire la dépendance externe.

Dans ce scénario la croissance de la population est significative et le vieillissement maîtrisé. Le territoire est moins dépendant des phénomènes externes, notamment économiques ; ce qui donne un contexte plus favorable et plus stable pour la politique résidentielle et du cadre de vie (mixité sociale et générationnelle...).

En revanche, ce scénario interpelle le territoire sur son positionnement environnemental peu mis en avant et sur l'échelle des coopérations qui même si elle est élargie reste surtout concentrée sur l'axe Metz-Luxembourg.



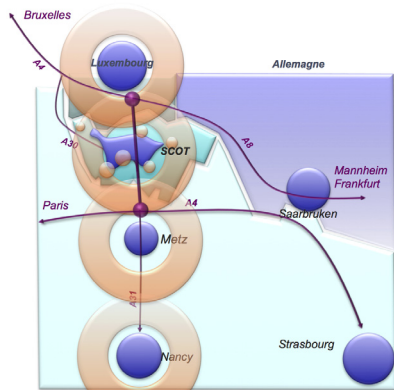
Scénario 3 : « Nec pluribus impar » (à nul autre pareil, ou une fenêtre sur l'Europe)

Ce scénario apporte un prolongement/supplément au scénario 2 en amplifiant l'échelle de coopérations et de rayonnement du territoire. Ici, le Thionvillois organise son développement pour éviter et dépasser les effets périurbains liés à la proximité de grandes agglomérations (Luxembourg, Metz) et pour s'insérer totalement dans les grands flux nord européens (Bruxelles, Rotterdam, Luxembourg, Francfort / Paris, Strasbourg, Munich). Il met un œuvre un développement économique et une offre en cadre de vie qui jouent sur la différenciation/complémentarité avec les autres pôles du sillon mosellan. Ceci permet une lisibilité à une échelle européenne. Le territoire change d'échelle, mais sans être dans la démesure. Ce scénario met en évidence :

- L'enjeu de renforcer le rayonnement européen de la Grande Région qui passe par une affirmation des pôles métropolitains, l'intensification des échanges entre eux et la valorisation de leurs spécificités (économique, cadre de vie...).
- L'intérêt de confirmer et développer les coopérations externes, même de proximité, pour acquérir un poids et un champ d'action collectif suffisamment important et être

ainsi en capacité de répondre à des enjeux territoriaux majeurs : gestion des déplacements, développement économique, valorisation des cadres de vie des territoires et de leur image.

En revanche, ce scénario détient une probabilité plus faible que les autres scénarios et vise des évolutions qui ne sont pas nécessairement soutenables ou réalisables immédiatement. Ainsi, s'extraire des influences périurbaines du Luxembourg et de Metz implique des conditions initiales qui vraisemblablement ne peuvent être réunies dans l'immédiat car cela supposerait un changement d'échelle très élevé à court terme (croissance très forte de la population, des moyens de mobilité, de l'emploi) et une inflexion radicale du modèle de développement posant la question des équilibres sociaux existants (correspondance emploi / main d'œuvre, niveau de formation...) et de l'adaptation du tissu des entreprises du territoire.

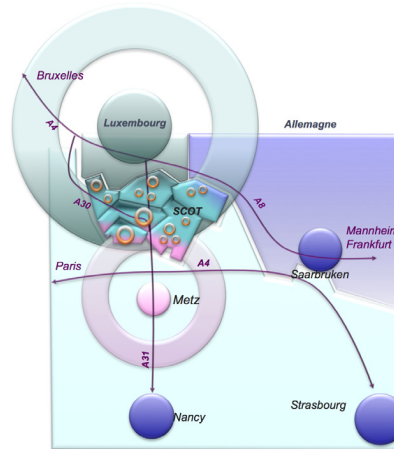


Scénario 4 : « Qui m'aime, me suive... »

Le territoire poursuit son développement à l'œuvre en concentrant ses efforts sur la cohérence de l'offre économique concentrée dans le sillon mosellan, les enjeux de renouvellement urbain (friches industrielles), et l'amélioration du cadre de vie (transports, la qualité constructive) qui renforce l'attractivité résidentielle, notamment pour les transfrontaliers.

Le territoire améliore la situation par rapport à aujourd'hui. Toutefois, il lui est nécessaire d'ajuster son évolution à certains risques qui progressivement se révèlent ou se consolident et peuvent limiter sa capacité d'action :

- Une évolution différenciée des territoires du SCOT consécutive à des situations locales qui se spécialisent et individualisent les enjeux.
- Du fait de cette évolution différenciée, une attractivité économique et résidentielle plus difficile à manier et organiser et qui profite moins de la mise en commun des atouts de chaque EPCI.
- Un contexte facilitant la périurbanisation entraînant une consommation d'espace importante et diffuse.
- Un développement qui renforce la convergence des problématiques de transport dans le sillon mosellan sans favoriser les moyens de leur gestion en amont.
- Des coopérations externes qui ne sont pas facilitées et des risques de discordance entre la croissance de la population et le niveau de service offert ; posant la question de l'attractivité territoriale à long terme.



Les grands objectifs pour établir le projet de développement du Thionvillois servant de base au PADD du SCOT

Ces scénarios prospectifs ont permis de dégager les objectifs du territoire et les effet leviers prioritaires à mobiliser, et à établir ainsi le projet de développement sur la base duquel les axes du PADD ont été déclinés.

Les élus ont fait le choix d'un projet ambitieux mais réaliste pour développer le territoire autour :

- d'une structuration forte du Thionvillois qui permet de développer des coopérations externes élargies contribuant à l'organisation et au rayonnement du territoire et de la Grande Région (transport, économie, tourisme...).
- d'amorcer une nouvelle transition portées par une diversification économique (nouvelles technologies recherche et développement, tourisme...), des grands projets et un renforcement des fonctions métropolitaines. Ce développement s'inscrit dans une logique d'affirmation du Thionvillois et de l'espace métropolitain. Il porte l'ambition d'une valorisation globale de l'attractivité économique et résidentielle du territoire et d'une maîtrise de sa dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.
- de valoriser l'environnement en tant que tel et comme moyen pour assurer durablement les ressources nécessaires au développement, notamment économique.
- d'une valorisation accrue de l'image territoriale.

Le choix de développement s'appuie ainsi principalement sur les scénarios 2 et 3 en corrigeant leurs facteurs limitant, leur insuffisance au plan environnemental ou leurs évolutions moins probables afin d'assurer un développement équilibré et robuste au regard des tendances et enjeux identifiés.



1



Le positionnement stratégique : Un territoire-pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord-Est européenne et de la Grande Région

→ Le positionnement stratégique

↘ Le moment « actuel » du développement du territoire

Le Thionvillois est un territoire en mouvement qui, en adaptation aux évolutions industrielles dans la période 1980/2000, a mis en œuvre un rebond notable de son attractivité économique et résidentielle. En engageant une transition de son mode de développement en faveur d'une économie qui se modernise et de la qualité du cadre de vie, le territoire a bénéficié des dynamiques luxembourgeoises et de l'agglomération messine et renforcé ses fonctions métropolitaines au sein de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie – Palatinat, Wallonie).

↘ Le positionnement stratégique du Thionvillois

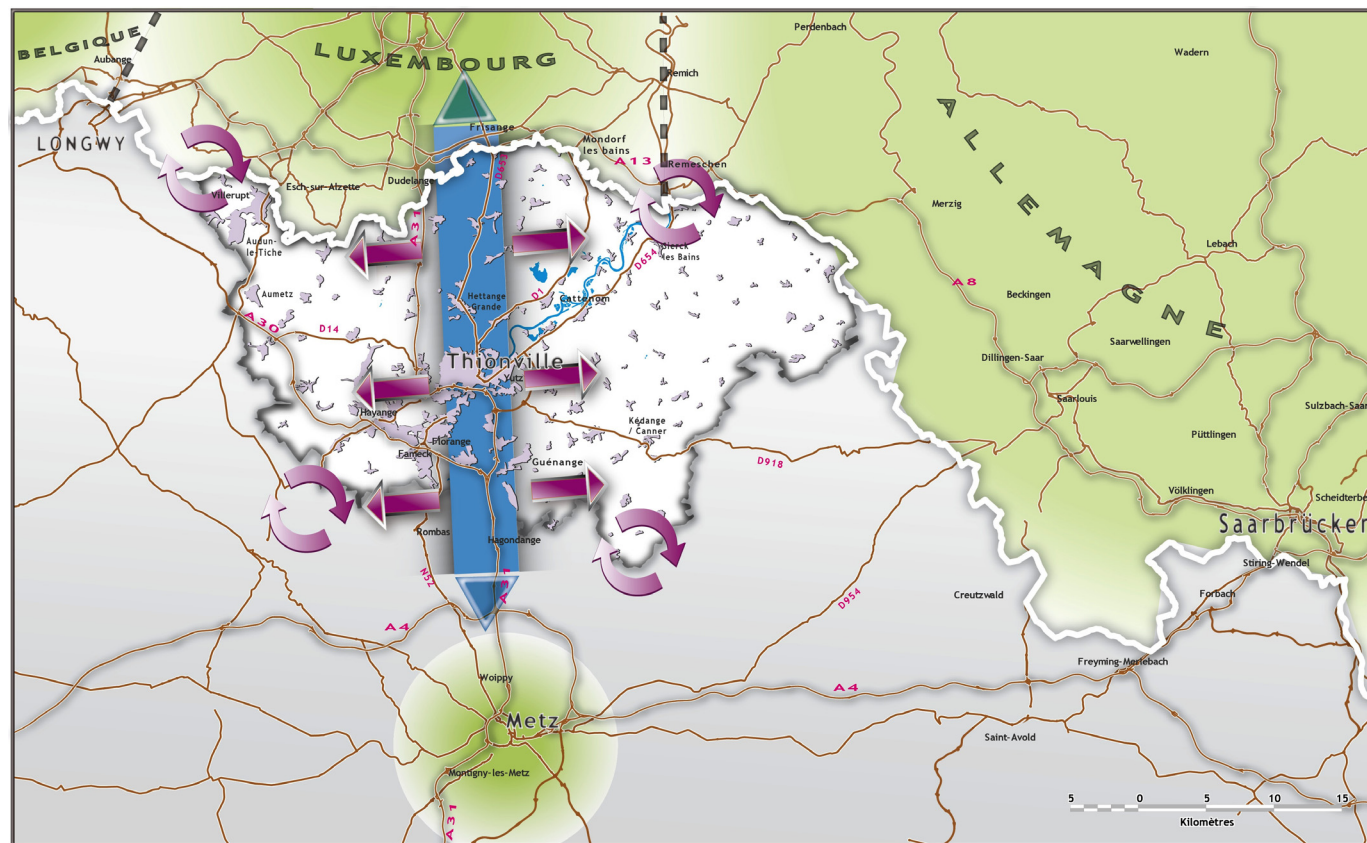
Le Thionvillois entend engager une nouvelle transition, et amorcer une diversification économique en s'appuyant sur sa nouvelle économie résidentielle et ses grands projets. La nouvelle période du développement du territoire s'inscrit dans un contexte de flux trans-européens en progression (personnes, marchandises, environnement, culture...) que le Thionvillois entend organiser à son échelle. Il s'agit de positionner le développement au-delà du « Sillon Mosellan » qui concentrait historiquement les flux pour le structurer sur une « maille » de la largeur du Grand Duché (incluant l'Est du Luxembourg), entre Belgique et Allemagne, afin d'offrir un corridor majeur de la Grande Région. Le Thionvillois entend ainsi devenir un espace pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord-Est européenne.

Ce positionnement participe de l'ambition du pôle métropolitain du Sillon Mosellan (d'Epinal à Thionville) et de son affirmation dans l'espace transfrontalier pour accroître le rayonnement européen de la Grande Région (RMPT), au travers de coopérations et synergies entre les territoires : Ecocité/OIN, politique économique, organisation des flux, rayonnement de l'université, attractivité culturelle et touristique, projet MORO autour de la Moselle comme axe structurant transfrontalier (paysage, urbanisation, tourisme...).

Ainsi, au-delà des complémentarités avec les agglomérations luxembourgeoise et messine qui se sont constituées et qui ont vocation à se poursuivre et à être valorisées, le projet du Thionvillois a pour objectif de mettre en œuvre les conditions d'un développement propre au territoire qui valorise les spécificités de chacun de ses secteurs et qui capitalise et organise les flux importants qui le traversent.

Illustration : **Un espace pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord-est européenne**

Le Thionvillois positionne son échelle de développement au-delà du « Sillon lorrain » sur une « maille » de la largeur du Grand Duché (incluant l'Est du Luxembourg), entre Belgique et Allemagne.





2



Les objectifs stratégiques de développement

→ La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois

L'objectif et le moyen du positionnement territorial consistent à élargir les flux au-delà de l'axe Metz-Luxembourg, notamment vers l'est et vers l'ouest, grâce à un maillage des pôles urbains structurants du territoire (armature urbaine) qui permet de dépasser un certain nombre d'effets-frontières et d'intensifier les coopérations avec tous les espaces périphériques au SCOTAT, proches ou plus lointains.

Ces pôles constituent des points stratégiques de l'organisation des déplacements et des échanges de toute nature (économiques, touristiques, culturels, sociaux...) qui doivent bénéficier au fonctionnement global de l'axe mosellan jusqu'au Luxembourg et de ses accroches vers le Nord 54 et la Belgique, d'une part, et l'Allemagne, d'autre part. En s'appuyant et valorisant les spécificités de chaque secteur du Thionvillois, ils doivent constituer le support d'un développement équilibré en cohérence avec l'amélioration de l'accès aux mobilités, la croissance des fonctions métropolitaines supérieures et des coopérations interterritoriales renforcées.

5 pôles structurants

- ↘ **L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer et développer** qui, avec le Val de Fensch, articule l'ensemble de l'armature de développement du territoire et répond aux enjeux stratégiques de structuration des grands projets, des fonctions métropolitaines supérieures et du réseau majeur de déplacement.
- ↘ **Quatre pôles d'ouverture participent de l'armature urbaine globale qu'ils enrichissent en outre de leurs spécificités pour intensifier les coopérations externes et valoriser tout le Thionvillois.** Ils renforcent ainsi leur développement en capitalisant sur leurs atouts propres et sur les liens de fonctionnement avec les territoires voisins au SCOT pour mieux les organiser et les valoriser.

■ **Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.**

Ce pôle contribue à l'ouverture du territoire vers l'ouest :

- en renforçant son organisation au regard du projet d'Ecocité/OIN qui est un pôle structurant à part entière et au regard des besoins de fonctionnement transfrontalier.
- en développant les échanges (économiques, touristiques, mobilité des personnes...) avec le Nord 54 (Audun-le-Roman, Beuvillers, Longwy...) et l'espace touristique des Ardennes belges.

■ **Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.**

Ce pôle détient un enjeu de valorisation globale de son attractivité résidentielle et économique afin de :

- structurer les grands projets du territoire et de favoriser leur rayonnement à une échelle élargie ;
- valoriser des liens partagés avec le SCOTAM et le SCOT du Nord 54 promouvant cohérence et qualité de fonctionnement territorial : organisation des déplacements (mobilités quotidiennes, logistique fluviale, infrastructures...), cohérence de développement avec la Vallée de l'Orne et le Briey (N52, paysage, politique de résorption des friches industrielles, mutations économiques...), qualité du cadre de vie et tourisme (recomposition urbaine du Val de Fensch, échanges touristiques...)...

■ **Sierck/Cattenom/Koenigsmacker : un pôle d'ouverture vers le Nord et l'Est, un enjeu d'émergence.**

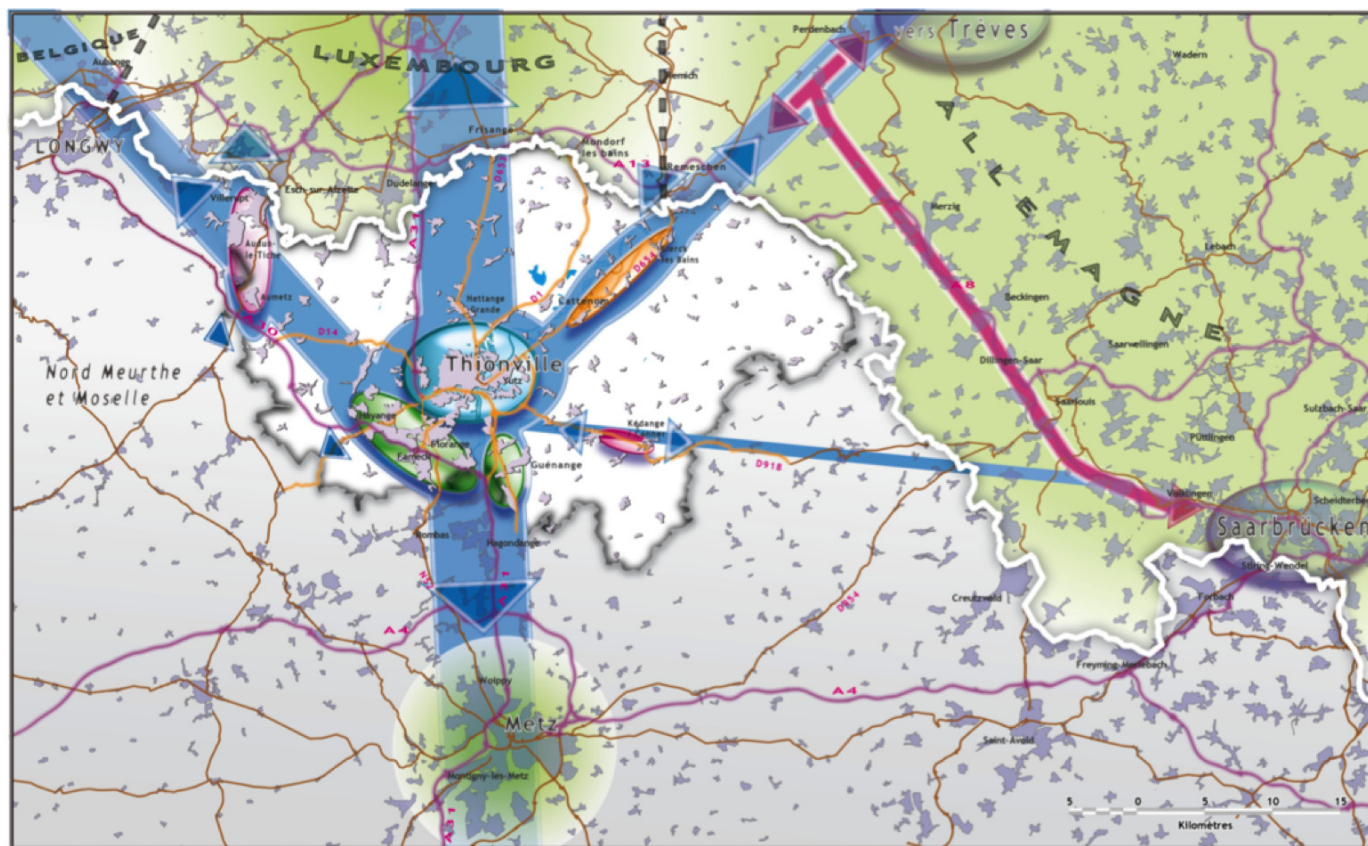
L'émergence de ce pôle permet d'améliorer l'organisation des échanges de proximité avec l'Allemagne et le Luxembourg (fonctionnement transfrontalier incluant la prise en compte de la politique luxembourgeoise de déconcentration de son développement interne) et de développer des projets structurants et ciblés avec l'Allemagne (tourisme, activités économiques, transports...).

■ **La Canner (Kédange/Metzervisse) : un pôle d'ouverture vers l'Est et le Sud, un enjeu de qualification.**

Ce pôle détient un enjeu d'affirmation de ses fonctions (qualification) pour favoriser les liens de fonctionnement avec le secteur de Bouzonville (accès aux services, transport...) et étendre l'armature touristique structurante en lien avec le pôle de Sierck, Saarelouis et le SCOTAM (Haut-Chemin notamment).

Illustration : **La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées et valorisant tout le Thionvillois**

-  **Armature urbaine : organiser les flux de fonctionnement au-delà du Sillon Mosellan et développer les coopérations externes.**
- Pôle majeur : articuler l'ensemble de l'armature urbaine**
-  **Pôle à confirmer et développer**
- Pôles d'ouverture structurant l'armature urbaine : intensifier les coopérations externes et valoriser tout le Thionvillois**
-  **Val de Fensch/Ouest de l'Arc Mosellan, ouverture vers le Sud : un enjeu de valorisation**
-  **Audun/Villerupt/Aumetz, ouverture vers l'Ouest : un enjeu de structuration**
-  **Sierck/Cattenom/Koenigsmacker, ouverture vers le Nord et l'Est : un enjeu d'émergence**
-  **Sacteur de La Canner (Kédange/Metzervisse), ouverture vers l'Est et le Sud : un enjeu de qualification**



→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.

La préservation du tissu industriel et sa diversification vers la recherche et l'innovation constituent un objectif majeur ; ce qui passe notamment par une offre foncière adaptée et le développement des services (gestion...) et réseaux d'entreprises (pôle matériaux innovants, pôle de compétence...). En outre, la DTA applicable prévoit des fonctions industrielles à Aumetz et Fontoy dans le cadre du pôle de Beuvillers.

L'ambition du territoire est de valoriser les activités économiques existantes et de s'appuyer sur la dynamique résidentielle à l'œuvre et les grands projets pour amorcer une diversification économique notamment vers les services et une montée en gamme des entreprises, mais dans le cadre de filières cibles existantes ou à créer.

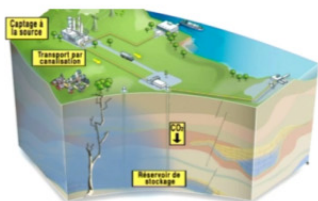
↘ De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques

Ulcos/LIS, Terra Lorraine, Europort, Evol'U4 et L'Ecocité/OIN sont des grands projets stratégiques ciblés qui doivent conforter les activités emblématiques existantes du territoire (Industrie, logistique...) et créer de nouvelles dynamiques et synergies vers des filières à plus grande valeur ajoutée : ingénierie, recherche et développement, nouvelles technologies, logistique évoluée, éco-construction, transformation du bois ... Ils constituent des pôles structurants à part entière.

Ce positionnement pro-actif et les grands projets stratégiques nécessitent et créent les conditions pour développer la formation (avec les partenaires – Etat, CR, CCI...), notamment continuée et universitaire, dans le cadre du pôle métropolitain du Sillon Lorrain. Il s'agit notamment de répondre aux enjeux de :

- Mobilité des étudiants et de complémentarité des formations à une échelle transfrontalière (coopération avec l'Université luxembourgeoise...) et d'un accroissement du rayonnement européen de l'Université de Lorraine,
- Développement d'espaces de liaison entre espace de formation et entreprises,
- Formation vers des filières que les projets économiques du territoire sont à même de promouvoir : langue, logistique, import/export, carrières sanitaires, travaux publics, restauration...

Parallèlement, le fonctionnement et l'attractivité du territoire reposent aussi sur le maintien d'un maillage cohérent d'établissements du primaire et du secondaire.

Illustration : **Les grands projets stratégiques****ULCOS / Projet LIS**

Un projet pilote européen de captage du CO2 lié à la filière sidérurgique. Les hauts-Fourneaux d'Hayange constituent le point d'appui à ce projet novateur qui contribuera à développer la plus-value de l'industrie de l'acier et à diversifier les savoir-faire autour de la performance environnementale et de la lutte contre le changement climatique. Il s'articule en parallèle avec le projet de recherche LIS (Low Impact Steel) qui vise à créer des modules technologiques diminuant ou valorisant le CO2 émis. La recherche sera portée en partenariat avec l'Université de Lorraine.

**TERRA LORRAINE**

Le premier projet de pôle d'affaire et d'activités technologiques sino européen. Permettant le rapprochement des économies de ces 2 continents, il s'implantera sur le site de la Mégazone (première phase à horizon 2014-2015). Il offrira notamment des espaces de bureau, de services aux entreprises d'exposition, de post production... En 1^{ère} phase, ce projet favoriserait la création d'environ 3000 emplois directs et de 2000 entreprises.

**EUROPORT LORRAINE**

Un projet de logistique quadrimodale d'envergure (fer, route, fluvial et air en lien avec l'aéroport de Luxembourg) sur le site de Thionville, Illange, Uckange.

Il détient les atouts pour constituer la base-arrière du port d'Anvers et structurer ainsi une nouvelle dynamique des activités de logistiques et industrielles à l'échelle de tout le Nord Mosellan. Ce projet favoriserait la création d'environ 1 500 emplois.

**L'ECOCITÉ / OIN Alzette-Bleval**

Le projet d'agglomération transfrontalière en lien avec le site Luxembourgeois d'Esch-Belval vise à structurer et développer un territoire de référence à travers la création de filières économiques innovantes et un maillage urbain des territoires de la CCPHVA et du Luxembourg. A horizon 20 ans, 8 600 logements et près de 1 000 emplois (en France) nouveaux sont programmés sur 206 ha (156 ha dédiés à l'habitat, équipements et espaces publics et 50 ha à l'activité et aux équipements structurants. L'Ecocité Alzette-Belval, pôle d'excellence de développement économique et urbain, porte l'ambition de constituer des références à l'échelle nationale et internationale à travers le basculement d'attractivité de ce territoire et via des actions sur la mobilité, la culture, l'environnement, la santé, la formation et l'économie transfrontalière.

**EVOL'U4**

A Uckange, un projet urbain complet intégrant tourisme, culture, valorisation environnementale et activités économiques à l'articulation du site d'Europort dont il a vocation à donner de la profondeur économique (tertiaire).

En accroche de l'actuel U4, ce projet engendrera une impulsion urbaine forte et directement connectée aux principaux flux mosellans (proximité de la gare d'Uckange et d'Europort).

➔ Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie

En plus des grands projets et filières emblématiques, le développement économique capitalise sur l'embellie résidentielle à l'œuvre (arrivée de nouveaux habitants, services aux personnes, filières de la construction...) et qui a vocation à se renforcer (Ecocité/OIN, effet Terra Lorraine...). Pour cela, il s'organise au travers d'une recherche de proximité appropriée (offre / demande / ressource) et d'une gestion maîtrisée des flux se traduisant par :

- Une offre de services « de type urbain » intensifiant l'attractivité du cadre de vie (commerces, services aux personnes, tourisme, artisanat...).
- Le développement de l'artisanat dans un objectif d'irriguer tout le territoire, de contribuer au dynamisme de l'espace rural et de porter le développement de 2 projets emblématiques à savoir, un pôle éco-construction en lien avec l'Ecocité/OIN (intégrant de la formation et l'enjeu de favoriser les filières autour de l'isolation des bâtiments) et un pôle de transformation du bois.

Cette recherche de proximité et de maîtrise des flux entraînent des objectifs d'aménagement spécifiques :

- Le développement de la mixité fonctionnelle des espaces urbains intégrant en tout ou partie : activités économique/ commerce/ tertiaire/ artisanat-résidentiel/ loisirs/ culture / formation. Il s'agit aussi de développer une offre en équipements structurant et de proximité irriguant tout le territoire pour soutenir l'animation des centres urbains et diversifier les services auprès des populations qu'ils relèvent de la santé, de l'enseignement ou qu'ils concernent l'action culturelle, les loisirs ou le sport.
- L'intégration des projets via des cibles de haute qualité urbaine et environnementale (logique de petits projets intégrés), en priorisant sur des secteurs stratégiques pour développer leur effet urbain structurant (retour sur investissement) ;
- Une offre commerciale cohérente avec les équilibres territoriaux, en recherchant :
 - Le soutien des grandes polarités commerciales du territoire et une structuration qui tient compte de l'armature urbaine et des grands projets.
 - La diversification de l'offre en commerces à l'échelle du Thionvillois pour mieux répondre aux besoins des publics et réduire les déplacements contraints.
 - Le renforcement des zones de chalandise accessible hors voiture et d'une politique en faveur de la revitalisation commerciale des centres des villes, bourgs et villages.

Une structuration visant à organiser une chaîne de valeur touristique et de passer de l'excursionnisme au tourisme de séjour.

- La maîtrise du risque d'implantation anarchique et banalisée du grand commerce au profit de projets commerciaux intégrés paysagèrement et aux flux (accessibilité, projets mixtes,...).
- Les aménagements qualitatifs adaptés à des filières commerciales cibles, notamment celles vulnérables à l'évasion (maîtrise des risques de friches commerciales).

➔ **Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir**

Le Thionvillois entend développer et structurer le tourisme en tant que filière économique à part entière et comme contributeur de l'attractivité résidentielle et économique du territoire à promouvoir à une échelle globale. Dans ce cadre, le développement du tourisme a vocation à renforcer son offre (hébergements, équipements, événements...) et sa structuration au regard des spécificités des différents espaces du territoire et en lien avec une politique culturelle et des loisirs à valoriser et qualifier. Son développement pourra s'appuyer sur les 5 grands pôles de l'armature urbaine et sur les 2 axes majeurs de la Moselle (notamment activité fluviale) et la Canner (articulés par Basse Ham, Koenigsmacker et Cattenom). Ce réseau sert de base pour :

- Positionner l'identité touristique et culturelle :
 - Offre de séjour : tourisme de mémoire, vert, de découverte, gastronomique...
 - Espace culturel identifié (Malbrouck, U4, CND, Musées, expositions)
 - Grands projets (Citadelle de Rodemack...)
- Renforcer le tourisme d'affaire en lien avec le développement économique (Terra Lorraine, Europort, Evol'U4, mise en tourisme de la Citadelle de Rodemack...);
- Créer des liens cohérents avec les territoires voisins (SCOT voisins, Ardennes belges, Allemagne, Luxembourg...) au travers notamment de la valorisation touristique de la Moselle (croisières...), du train de La Canner, du réseau de voies douces (cylce-transfrontalier, voie « Charles le Téméraire », des réseaux touristiques départementaux, régionaux et transfrontaliers (Jardins sans limites, marques et labels de produits du terroirs)...
- S'articuler avec une offre en loisirs afin de mutualiser tourisme et aménités au service du cadre de vie des habitants : port exemplaire de Basse-Ham, réseau de voies douces et de randonnées, Oxlane à la jonction d'une offre commerciale et de loisirs,...

↘ La valorisation des activités agricoles et viticoles

Les activités primaires sont le support d'axes économiques à préserver et dont le fonctionnement doit être soutenu notamment en :

- facilitant l'évolution de leur processus de production et leur diversification (projet de création d'un abattoir, circuits-courts, AOC vin de Moselle, tourisme,...)
- protégeant la fonctionnalité des exploitations et les espaces qu'elles utilisent (agriculture péri-urbaine...). Dans ce cadre, le SCOT entend mener un développement qualitatif économe en foncier qui contribue aux objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espace agricole (cf. ci-après) et maîtrise les risques de périurbanisation.

↘ Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie

Le numérique doit contribuer à un fonctionnement sociétal dynamique et un cadre de vie attractif en renforçant l'accès pour les habitants à des services multiples (information relative aux transports, tourisme,...) et en favorisant l'entreprenariat à l'échelle individuelle ou locale (diversification économique). Il est un pilier majeur pour le développement des fonctions métropolitaines et la transition économique vers des activités à haute valeur ajoutée et innovantes que portent notamment les grands projets du Thionvillois (recherche et développement, services à l'entreprise, nouvelles technologies,...- Ulcos/LIS, Ecocité/Oin, Terra Lorraine...).

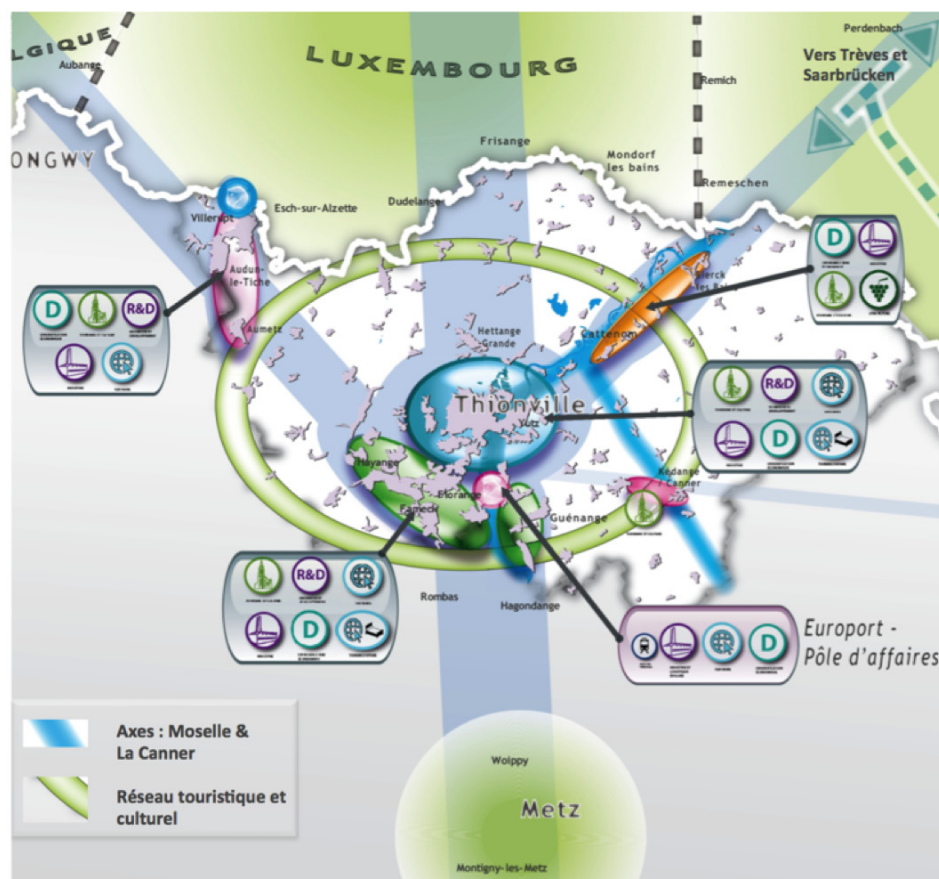
L'accès au Très Haut Débit pour tous constitue ainsi l'objectif de déploiement de l'infrastructure numérique à terme. Sa montée en puissance permettra dans une première étape la généralisation du haut débit sur l'ensemble du Thionvillois (éviter la fracture numérique) et un raccordement prioritaire au Très Haut Débit des secteurs stratégiques :

- Les grands projets, parcs d'activités structurants, les sites tertiaires (notamment en centre-ville) ;
- Les pôles urbains majeurs et équipements emblématiques qu'ils relèvent de fonctions culturelles, événementielles, de transport ou qu'ils soient liés à l'action éducative et sociale.

Illustration : **L'affirmation d'une performance entrepreneuriale.**

L'ensemble des pôles du territoire met en œuvre la diversification économique grâce au renforcement des aménités urbaines (équipements, services...) et des NTIC, à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et au développement d'un tourisme structuré qui s'allie à l'action culturelle. Cette diversification s'appuie ou conforte la vocation des pôles :

Agglomération de Thionville	Industrie, R&D industriel (Institut de la Soudure, matériaux innovants), tertiaire, tourisme et tourisme d'affaire
Val de Fensch	Industrie, R&D industriel (Ulcos, R&D métallurgie, matériaux composites...), tertiaire (Evol'U4), tourisme et tourisme d'affaire
Agglomérations de Thionville et du Val de Fensch	(Europort lorraine, Terra Lorraine) : pôle d'affaires , Industrie quadrimodale (Train / fluvial / route / air en lien avec Findel), filière de logistique évoluée, post production...
Val d'Alzette	Tourisme, Ecocité/OIN (R&D transfrontalier, nouvelles technologies, Data center, éco-technologies, Industrie dans le cadre du pôle avec Beuvillers défini par la DTA...)
Cattenom / Sierck	Industrie, tourisme, viticulture, circuits-courts agricoles
La Canner	Tourisme
Tout le territoire	Préservation de l'agriculture productive, de circuit-court et périurbaine, et prise en compte des besoins de sa diversification (tourisme rural, bio...). Développement de l'artisanat et de la filière bois (construction et énergie).



- Ecocité/OIN (nouvelles technologies...)
 - Diversification économique
 - Tourisme et culture
 - Industrie et logistique évoluée
 - Recherche et développement (industrie)
 - Tertiaire
 - Tourisme d'affaire
 - Viticulture+circuits courts
 - Europort, Pôle d'affaires
- Tout le territoire : agriculture + artisanat
2 pôles à développer : écoconstruction et transformation du bois

→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.

La qualité environnementale est un pilier stratégique du projet de développement. Objectif en lui-même pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes, du cycle de l'eau et des processus énergétiques, cette qualité est en outre vecteur de l'attractivité que le territoire entend intensifier. Grâce à une gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources, il s'agit de mettre en œuvre une intégration environnementale créatrice de valeur ajoutée pour le cadre de vie et la stratégie économique en leur garantissant un potentiel renouvelé de développement :

- Préservation de la biodiversité et de la ressource en eau...
- Réduction de la consommation d'espace, notamment agricole...
- Gestion des paysages...

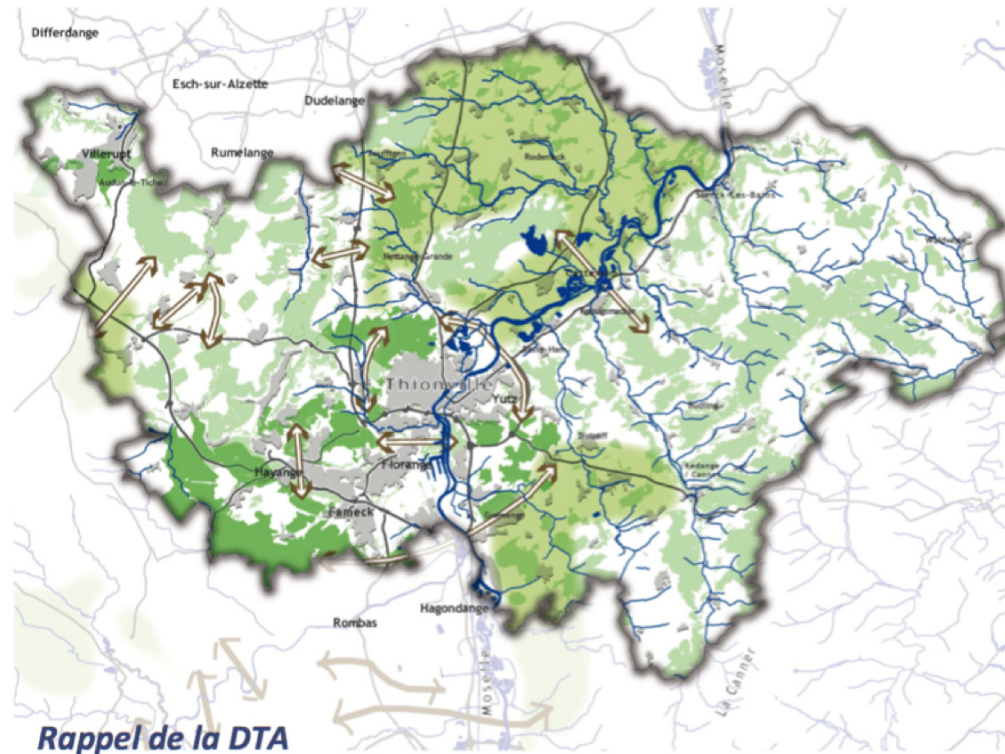
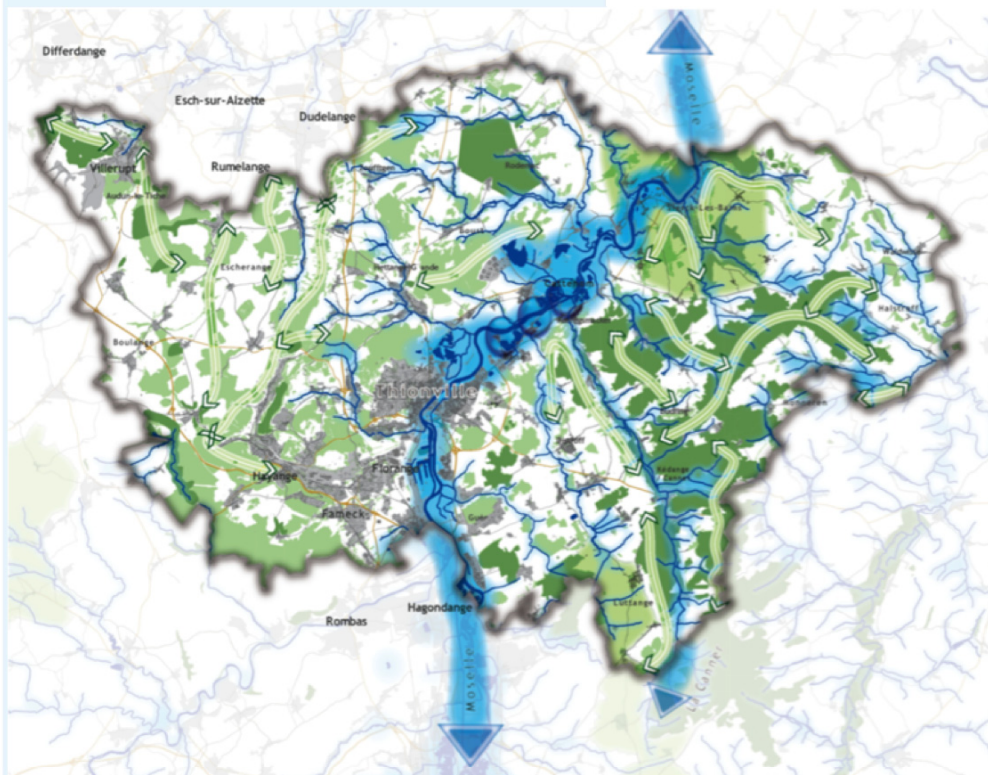
➔ **Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...**

- Préservation d'un maillage écologique global garant des besoins nécessaires à la biodiversité et d'un fonctionnement durable du cycle de l'eau au travers de la protection de continuités forestières et interforestières à lier au réseau humide et hydrographique (y compris les petits cours d'eau). Il s'agit aussi d'accroître les projets de restauration des cours d'eau (la Bibiche, l'Oudrenne...) et de gestion de leurs abords comme espace de valorisation paysagère des centres urbains. Cette politique, qui sera précisée dans le DOO du SCOT, s'articulera en compatibilité avec la DTA ainsi qu'avec les SAGE et SDAGE applicables dans une logique de traduction territoriale des enjeux liés à l'eau : zones humides, qualité aquatique...
- Mise en valeur du maillage et de sites écologiques dans le cadre de projets culturels, conservatoires, touristiques ou de loisirs adaptés à la sensibilité des milieux : le réseau de liaisons douces (GR, PDIPR), les 2 axes aquatiques majeurs de la Moselle et de La Canner (Koenigsmaker, Cattenom et le port de Basse Ham étant des espaces d'articulation), la création possible d'un parc naturel transfrontalier (France, Allemagne, Luxembourg), des opérations ponctuelles de valorisation et ouverture au public de sites naturels...
- Maîtrise des risques de coupures et amélioration des contacts ville-nature : prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dans le développement des infrastructures et possibilités de créer/rétablir des continuités (nouveau franchissement de la Moselle...), perméabilité environnementale autour des zones urbaines permettant d'organiser en relais des pénétrantes vertes urbaines.

Illustration : **La trame verte et bleue**

Un maillage écologique global qui sera précisé dans le DOO du SCOT...

... s'articulant avec celui de la DTA



Rappel de la DTA

- Sites naturels majeurs : NATURA 2000, ZNIEFF I, réserves naturelles, ENS
- Sites naturels annexes : ZNIEFF 2, boisements principaux, partie naturelle des sites classés et inscrits, Zico
- Continuités forestières et inter-forestières
- Réseau humide et hydrographique
- Armature de projet pour la valorisation de la Moselle et de la Canne
- Articulation entre la Moselle et la Canne

- Coupures vertes paysagères à préserver ou restaurer (DTA)
- Forêts constituant le trame verte (DTA)
- Espaces ruraux et naturels dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver (DTA)

Le territoire entend poursuivre activement la valorisation de friches en faveur de l'urbanisation, des milieux naturels ou de productions agricoles non alimentaires (biomasse) en fonction de leur potentiel de reconversion (niveau de pollution, faisabilité technique et financière...). Dans ce sens, le Conseil Général de Moselle (avec l'appui de l'EPFL) a engagé un inventaire à l'échelle départementale. Plusieurs sites structurants déjà identifiés dont la reconversion est envisagée nécessiteront des évaluations à une échelle opérationnelle afin de confirmer leur potentiel d'utilisation. Le DOO du SCOT identifiera les sites en friche connus qui sont structurants à son échelle (Micheville, ...).

➔ Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises

Il s'agit d'assurer une performance environnementale qui s'allie aux objectifs paysagers et de fonctionnement urbain pour augmenter la qualité du cadre de vie et développer la valeur ajoutée des activités économiques.

- Des urbanisations qualitatives permettant une compacité du développement sans atténuer l'attractivité du cadre de vie grâce à des formes urbaines diversifiées et à une prise en compte en amont des cibles environnementales favorisant l'insertion du végétal dans l'urbain et la variété des paysages (Approche Environnementale de l'Urbanisme - AEU)...
- L'adoption de cibles spécifiques de performance environnementale (bioclimatisme, AEU...) tant pour le résidentiel que pour accroître la compétitivité des activités économiques et leurs besoins éventuels d'évolution technologiques (label, normes ISO,...) : Recyclage de l'eau, partage des réseaux de chaleur et de froid, utilisation de matériaux à faible émission de GES dans les grandes opérations.
- Des opérations de renouvellement urbain privilégiant la réutilisation de friches et de sites et sols pollués en fonction des capacités de mutation des sites et du niveau de leur enjeu urbain afin d'assurer une bonne fin opérationnelle (réflexion en relais des études engagées par le Département et des actions de l'EPF).
- Une gestion des risques naturels et technologiques qui réduit ou n'augmente pas les vulnérabilités des personnes et des biens exposés (inondation, nucléaire...). Dans ce cadre, et pour améliorer les conditions d'évacuation liées à la présence de la centrale nucléaire, le renforcement du pont existant entre Cattenom et Koenigsmacker est programmé par le Conseil Général de Moselle.
- La préservation de la ressource en eau et la maîtrise des pollutions en œuvrant pour :
 - la protection des captages et des captages grenelle ainsi que pour la mise en place des mesures agroenvironnementales associées en cohérence avec la trame verte et bleue.
 - Une gestion préventive et de valorisation déchets ménagers et des activités économiques (dont l'agriculture) : la valorisation énergétique du CSDU d'Aboncourt (biomasse), rationalisation de l'usage des CSDU 54 / 57 (à l'étude), réflexion sur la valorisation biologique et énergétique des déchets (biomasse...), inscription dans la politique départementale de gestion des déchets afin de contribuer à l'optimal de fonctionnement des installations existantes (Sydelon)...

➔ Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir

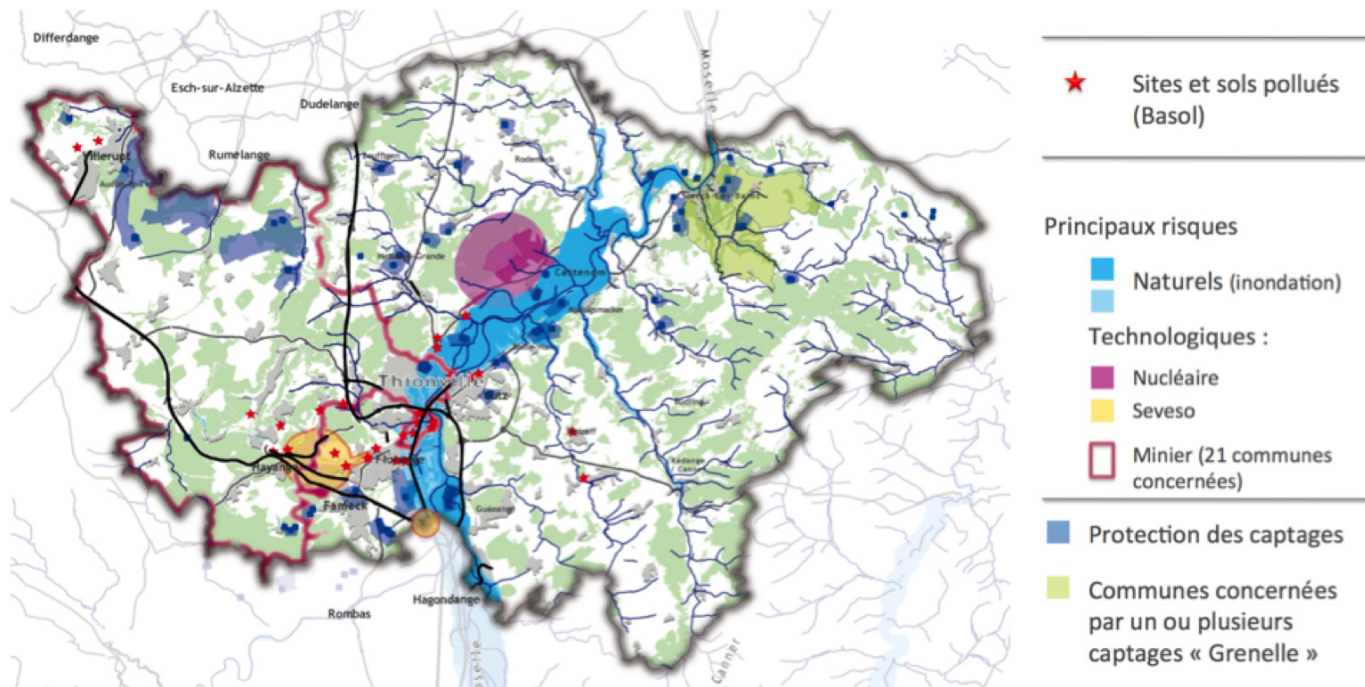
Associée à la politique des transports en faveur des modes alternatifs à la voiture et d'optimisation des urbanisations, la maîtrise énergétique concourra aux objectifs de lutte contre les Gaz à Effet de Serre (SRCAE...)

L'objectif est d'engager une transition énergétique contribuant aux engagement nationaux et valorisant aussi l'image d'un territoire actif qui se renouvelle (valeur ajoutée des filières, normes qualités, filières touristiques...).

- En priorité, intensifier les économies d'énergies. Il s'agit de développer la connaissance du parc de logements et du patrimoine public énergivores et sur cette base de définir les actions de réhabilitation et de renouvellement urbain, à corréluer avec les besoins de requalifier certains quartiers et de maitriser le risque de vacance dans le parc. Le développement des réseaux de chaleur constitue aussi un potentiel pour l'économie et l'accès à l'énergie.
- Développer les énergies renouvelables : photovoltaïque (notamment dans l'attente de reconversion de friches), éolien, biomasse (méthanisation, filière bois compatible avec la sensibilité des milieux naturels...), valorisation énergétique des déchets, géothermie.

Illustration :

La protection de la ressource et la maîtrise des risques et pollutions



→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité

Base indispensable à la fluidité des échanges à l'échelle de la Grande Région et aux coopérations que le Thionvillois entend développer, l'organisation des déplacements doit réorienter la situation existante vers :

- Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière,
- Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains,
- Le développement des modes doux de petite échelle pour les mobilités domicile-travail et de grande échelle dans le cadre de leur vocation touristique : la trame verte et bleue, les grands projets et les axes touristiques sont le support préférentiel d'un réseau de voies douces à boucler à l'échelle de tout le territoire. Ce réseau est à articuler avec les parcours de randonnées situés dans et hors du territoire (GR, PDIPR...) et cherchera à connecter la Moselle et « l'arrière-pays » Thionvillois.



Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière. Il s'agit d'améliorer la fluidité d'accès au territoire par un renforcement des transports collectifs en cohérence avec les espaces de développement :

- les pôles urbains du SCOT à organiser entre eux et avec les flux vers Metz et le Luxembourg ;
- les secteurs tertiaires et grands pôles d'emplois (pôle d'affaires et tourisme d'affaire dans les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch...) ;
- L'Ecocité/Oin dont la desserte est à concevoir depuis Belval et les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch.

Pour cela l'offre et l'utilisation des transports collectifs se renforceront et viseront le rabattement des flux vers le train en amont de Thionville en valorisant l'étoile ferrée desservant vers Luxembourg, Metz, Trèves, Bouzonville et Audun-le-Roman :

- Création et réouverture de gares et haltes : notamment Fontoy, Kanfen, Nivlange,...
- Développement de l'intermodalité sur les pôles urbains structurants (Thionville, Yutz, Uckange...),
- Création d'une liaison fer connectant Terra Lorraine depuis Kuntzig,
- Renforcement de gares situées aux frontières et sur l'axe Luxembourg / Metz (Uckange...).

En outre, l'axe fer Metz-Luxembourg doit se renforcer dans le long terme afin d'accroître les capacités de fret.

Le Conseil Général de Moselle a engagé depuis 2011 le projet « Moselle Electromobile » visant à développer l'utilisation de véhicule électrique depuis des parcs relais à haut niveau de service. Ce projet a vocation à se développer dans un cadre transfrontalier avec le Luxembourg et l'Allemagne.

Cette offre ferrée s'articulera avec les autres modes de transports collectifs à développer :

- La création d'un mode interurbain vers l'Ecocité/OIN et transfrontalier optimisé apportant une réponse aux mobilités des actifs : renforcement des lignes Vilavil, liaison performante Thionville / OIN / Belval et Thionville / Luxembourg ville (en lien avec l'aménagement d'une 3^{ème} voie routière sur l'A31).
- L'aménagement d'une « ligne forte de Bus » (de type TCSP) desservant la vallée de la Fensch et l'agglomération de Thionville, des 2 côtés de la Moselle.
- Le développement de parcs relais (gare, port, sites stratégiques transfrontaliers...), du covoiturage, de l'autopartage, de l'électromobilité et de liaisons douces vers les gares.
- l'opportunité à étudier de navettes fluviales depuis le port de Basse-Ham.



Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains

Les grands flux et leur organisation doivent contribuer à développer le rôle pivot du Thionvillois à l'échelle nord mosellane ainsi qu'à valoriser le pôle Val de Fensch et les grands projets Europort et Terra Lorraine. Ils doivent aussi participer de la structuration d'Audun-Villerupt-Aumetz autour du projet d'Ecocité / OIN en lien avec Esch-Belval, le Nord 54 et la Belgique. Pour cela, les objectifs consistent à fluidifier les flux nord/sud et Ouest de l'A31 et de l'A30 et à améliorer l'accès à l'autoroute A8 allemande par :

- la liaison A30/A31, mise à 3 voies de l'A31 et finalisation du triangle de Richemont ;
- la desserte adaptée d'Europort et de Terra Lorraine ;
- le développement de l'A30 jusqu'à Longwy et Belval / A4 au Luxembourg ;
- le complément du maillage routier vers l'A8 depuis l'Est du Thionvillois.

Ces objectifs devront répondre à des conditions :

- Garantir l'acceptabilité des infrastructures au regard de l'environnement et des zones urbaines jouxtées ou traversées (liaison A30/A31, D1, desserte Europort,...) ;
- Maîtrise des espaces commerciaux le long des grands axes ;
- Prendre en compte les risques de mouvement de terrain et d'inondation.

Les déplacements de proximité traduisent les liens fonctionnels qui existent entre les villes, bourgs et villages (proches, dans et hors le SCOT) ; leur organisation doit contribuer à optimiser l'évolution urbaine et à renforcer la cohérence de fonctionnement des pôles du territoire :

- Conforter et développer l'agglomération de Thionville comme pôle majeur d'articulation ;
- Faire émerger le pôle Cattenom / Sierck ;
- Renforcer les échanges déconcentrés pour développer des coopérations de proximité vers les territoires limitrophes, dont notamment le Luxembourg et l'Allemagne (schéma des infrastructures de la grande région).








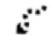




Pour cela, les objectifs consistent à :

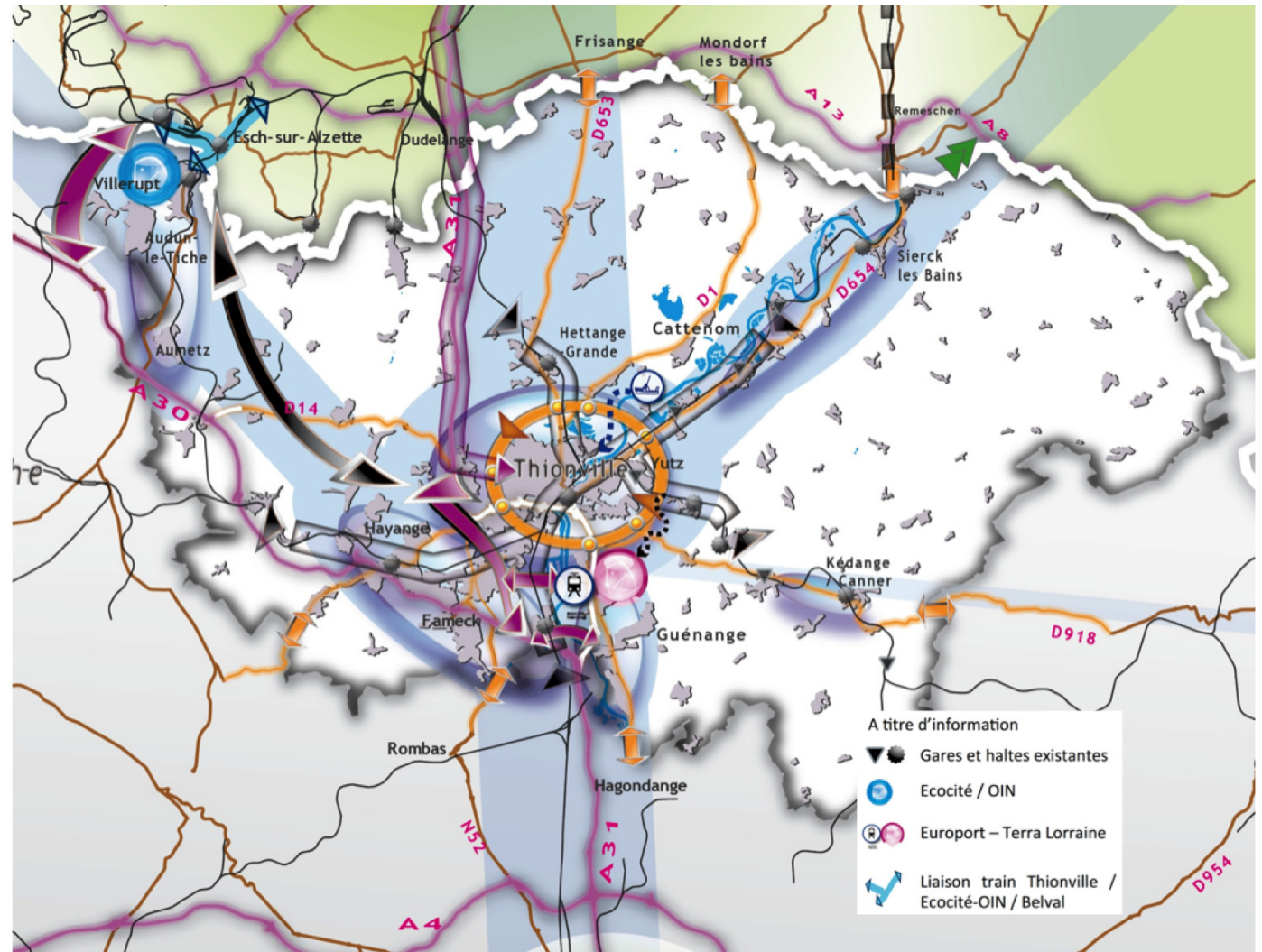
- Fluidifier l'accès à l'agglomération de Thionville par « une rocade » complète Est et Nord, mais postérieure à la réalisation de la liaison A30/A31 pour ne pas créer de report de transit sur le réseau secondaire. Cette rocade doit être rapprochée pour assurer cohérence et qualité aux lisières urbaines de l'agglomération de Thionville. Elle doit être coordonnée avec la liaison A30/A31 pour empêcher les conflits de flux et leur convergence sur des secteurs sensibles aux blocages.
- Rechercher l'insertion d'un nouveau franchissement de la Moselle :
 - Cohérent avec les grands projets et infrastructures du territoire,
 - Acceptable pour l'environnement et les zones urbaines (nuisances),
 - Adapté aux enjeux de sécurité lié au risque nucléaire (en fonction des besoins identifiés par les autorités compétentes).

Ce franchissement doit gérer en amont les conséquences sur les besoins éventuels de contournement d'Hettange-Grande et Cattenom.

- Renforcer l'attractivité et la cohérence de fonctionnement des départementales convergeant vers Thionville (maîtrise de l'urbanisation et du transit, développement de transport collectif spécifique en fonction des coopérations...) : notamment D1, D653, D13, D654...

Illustration : **L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux.**

-  Liaison A30/A31
-  Connexion Europort Lorraine
-  A30 vers Longwy / OIN / Belval
-  Triangle de Richemont
-  Faciliter l'accès à l'A8 allemande depuis l'Est Thionvillois
-  Développer l'accès au train vers Thionville via les gares secondaires et l'intermodalité en cohérence avec les lignes de bus...
-  Desserte ferrée de Terra-Lorraine
-  Création d'un mode inter-urbain entre Thionville, l'OIN et Belval
-  Renfort des transports collectifs entre Thionville et le Luxembourg (en lien avec l'aménagement d'une 3^{ème} voie sur l'A31)
-  Etudier la mise en place d'une rocade complète autour de Thionville et un nouveau franchissement de la Moselle
-  Renforcer l'attractivité et la cohérence de fonctionnement des départementales convergeant vers Thionville
-  Etudier les opportunités de navettes fluviales (Basse-Ham)





→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir

La création d'une nouvelle offre en habitat constitue un objectif essentiel du projet, en vue de répondre aux nouveaux besoins des actifs, de réunir les conditions de la diversification économique, d'assurer la mixité sociale et de faciliter des parcours résidentiels fluides, sur le territoire, pour tous les habitants.

↘ La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif

L'objectif est de créer un cadre de vie attractif qui réponde au positionnement stratégique du Thionvillois grâce à une offre variée en logements qui s'accompagne de services aux personnes et équipements créant des centres urbains dynamiques. Cette variété tant en termes de morphologie (maisons accolés, logements intermédiaires,...) de typologie (taille), qu'en gammes de prix (logements accessibles à tous), doit apporter une offre appropriée :

- aux nouveaux actifs (logements urbains, novateurs, de qualité environnementale...)
- facilitant les parcours résidentiels de tous les habitants dans le cadre de la mixité sociale et générationnelle pour éviter les blocages du desserrement et le report des ménages.

Cette offre constitue aussi l'opportunité d'impulser un renouveau au cadre urbain existant. Ce renouveau s'inscrit dans une logique globale d'amélioration fonctionnelle et paysagère des espaces urbains :

- Une valorisation ou requalification des espaces publics pour renforcer la qualité globale du cadre de vie et appuyer les spécificités de chaque secteur du SCOT : perspectives visuelles, accès à la nature et notamment vers la Moselle, pénétrantes vertes, gestion du stationnement et de la place du piéton et des cycles.

- Des opérations de renouvellement urbain pour accroître l'attractivité de centres urbains (objectifs de recomposition urbaine) et nécessaires pour éviter les risques de blocage liés au stationnement et à la hiérarchisation des circulations.
- Une diversification des types d'espaces de vie, en promouvant un habitat innovant (écoquartiers, bioclimatisme...).
- La recherche d'une mixité fonctionnelle appropriée aux configurations rurales et urbaines pour favoriser l'accès aux services, équipements et mobilités. Dans le cadre des projets urbains, cette mixité pourra notamment répondre à des enjeux :
 - de dynamisation des centres de villes, bourgs et villages ;
 - d'insertion des nouveaux développements en optimisant leur accroche au tissu existant (mixité fonctionnelle dans les opérations d'urbanisme, organisation du réseau viaire optimisant les déplacements, y compris doux, vers les secteurs de services existants ou les centres...) ;
 - de cohérence avec les objectifs de mixité sociale.
- Une réflexion du territoire sur une démarche de qualité urbaine pouvant notamment aboutir à une charte architecturale.

Au-delà des objectifs de renouvellement urbain, le mode d'aménagement sera aussi au service d'une utilisation optimisée de l'espace afin de réduire le prélèvement des terres agricoles et de contribuer à un urbanisme plus vertueux énergétiquement en privilégiant :

- L'organisation des espaces interstitiels ou des cœurs d'îlots dans les enveloppes urbaines ;
- Des formes urbaines compactes et variées ;
- Une organisation d'ensemble des voiries urbaines limitant la création de délaissés.

➤ Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)

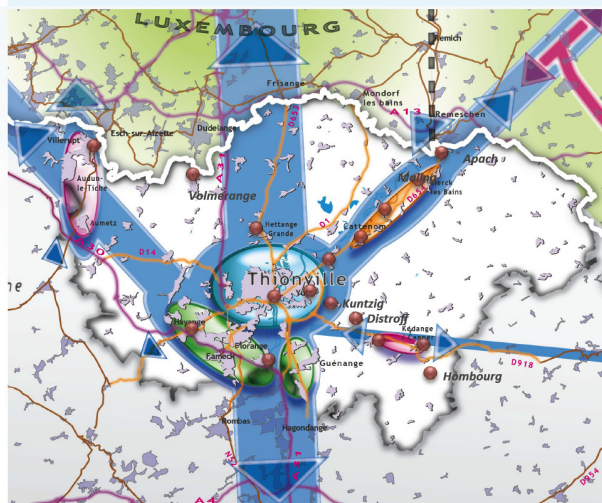
La politique de l'habitat visera à poursuivre les projets Anru et à répondre aux besoins des différentes populations notamment au travers d'une offre :

- en logements aidés dans les agglomérations mais aussi les bourgs plus ruraux afin de tenir compte des spécificités des publics et des enjeux sociaux. Cette offre sera attentive à la proximité des moyens de mobilités. En outre, les objectifs en logements sociaux s'inscriront dans une politique de rattrapage SRU (article 55) pour les communes concernées et le maintien d'un rythme permettant de conserver le taux rattrapé (20%).
- pour les actifs, notamment jeunes (primo-accession, offre locative...),
- destinée aux personnes âgées en tenant compte des possibilités de maintien à domicile et hors espaces médicalisés,
- appropriée aux cibles spécifiques tels que les étudiants, les jeunes travailleurs, les ménages modestes...

Pour réduire la vacance et empêcher les risques de dévitalisation des centres, il s'agira aussi d'intensifier la réhabilitation du parc ancien (confort, esthétique et énergie), en cherchant à y favoriser la mixité sociale. Cet objectif pourra être mis en œuvre au travers par exemple : Opah, PIG (précarité énergétique, adaptation au vieillissement), sous réserve de la disponibilité des financements.

➤ Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines

L'objectif du SCOT est de structurer une offre en logements répondant à l'organisation de son armature urbaine est d'y associer en cohérence une irrigation du territoire en services et équipements accessibles et adaptés aux différents secteurs du Thionvillois afin que les centres urbains soient animés et que les besoins des habitants puissent trouver une réponse de proximité et des moyens de mobilités.



Cette alliance logements / services / mobilités s'inscrit dans le cadre de plusieurs grands objectifs :

- **les centres des villes, bourgs et villages** ont vocation à renforcer leur offre en logements en recherchant prioritairement l'optimisation de leur tissu urbain existant (dents creuses, densification...) afin d'accroître l'aire de chalandise des commerces accessibles à pied et de favoriser le développement des transports collectifs. Cet objectif s'accompagne d'une recherche de la qualité urbaine propice au développement des commerces et services et aux pratiques touristiques le cas échéant (qualité des espaces publics, politique de stationnement, liaisons douces...).
- **Les 5 pôles structurants** et les bourgs détenant une gare ou une halte (ou programmées) accueilleront la part principale du développement résidentiel du territoire et l'offre majeure en équipements et services, notamment dans la gamme supérieure (projets du GESEC, du Troisième Lieu, du SMAC...). Cet objectif sera à moduler en fonction des liens existants ou programmés que les espaces urbains ont avec ces gares et haltes.
- **Les autres communes** pourront se développer de façon moindre et en fonction de leurs services et équipements.
- **Des pôles urbains secondaires et intermédiaires** de développement seront définis dans le DOO du SCOT et contribueront à mieux irriguer le territoire en services et équipements tout en favorisant leur regroupement et leur accessibilité au plus grand nombre, notamment dans l'espace rural.
- Le développement des services et équipements tiendra aussi compte des spécificités locales :
 - Besoins pour les transfrontaliers, le tourisme et le fonctionnement des grandes zones d'emplois (services pour les actifs, la petite enfance...);
 - Mutualisations des services et équipements avec des communes voisines situées dans et hors du SCOT pour renforcer le niveau de qualité et la diversité de l'offre ;
 - Complémentarités entre les grandes agglomérations et des bourgs et villages périphériques pour réduire les déplacements contraints, faciliter l'irrigation de l'espace rural et contribuer ainsi au renforcement de l'urbanité du territoire.

→ Un projet impliquant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.

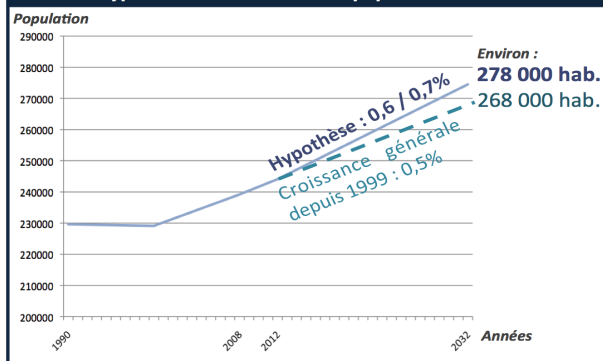
L'affirmation du Thionvillois comme territoire structurant le Nord Mosellan favorisera une croissance notable de la population et des emplois que la stratégie du SCOT entend inscrire dans un cadre équilibré. En effet, il s'agit à la fois de :

- Tenir compte des dynamiques résidentielles à l'œuvre ainsi que des modes de vie afin d'offrir un parcours résidentiel cohérent au regard d'un espace de mobilité des personnes et économiques dépassant largement le périmètre du SCOT (transfrontalier, bi-actif Metz/Luxembourg...).
- Préserver le caractère productif du territoire supposant une croissance de l'emploi alliée avec la proximité d'une population active disponible. Il s'agit aussi de considérer les effets des grands projets au moins dans une première phase de leur mise en oeuvre. En effet, les emplois et apports de populations à terme liés directement ou indirectement aux grands projets (Europort, Terra Lorraine, OIN...) ne peuvent être prévus de manière précise à l'échelle du SCOT compte tenu de l'ampleur de ces projets qui solliciteront aussi d'autres territoire que le Thionvillois, de leur délai de réalisation et des aléas du contexte économique national pouvant les influencer.

Les objectifs démographiques, résidentiels et économiques du SCOT doivent ainsi viser :

- une croissance de la population contribuant en particulier à l'arrivée d'actifs jeunes ou confirmés et parallèlement, une augmentation soutenue des emplois qui sera impulsée par les grands projets économiques et l'Ecocité/OIN ainsi que par le processus de diversification économique. Sur ce point, une hypothèse de développement est établie à horizon 20 ans :
 - Une croissance de population autour de 31 000 / 36 000 nouveaux habitants (si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs) ; soit un rythme de croissance supérieur aux 10 dernières années mais qui reste maîtrisé (entre 0,6% et 0,7% de croissance par an contre 0,5%/an entre 1999 et 2009).
 - Une croissance d'environ 20 000 / 26 000 emplois nouveaux peut être envisagée compte tenu des tendances à l'œuvre et des effets estimés des grands projets.

Hypothèse d'évolution de la population à 2032



Rappel : Le SCOT prend en compte l'OIN, ses objectifs résidentiels et économiques ainsi que son rôle structurant à l'échelle du Thionvillois. Les hypothèses de création de logements tiennent également compte du décalage temporel prévisible entre le départ de la mise en œuvre du SCOT et celle plus tardive de la montée en puissance de l'OIN. Le Scot prévoit ainsi l'amorce de l'OIN. Si la programmation de l'OIN était plus rapide, le Scot opèrerait une mise an compatibilité (PIG...).

Rappel : Les objectifs de logements du Scot peuvent être dépassés s'ils n'engendrent une consommation d'espace au-delà du seuil limite fixé dans le DOO.

Cette hypothèse sera traduite par les objectifs de développement du DOO du SCOT en visant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources. Ces objectifs s'inscriront dans le cadre des indicateurs suivant :

- La mise en place d'une offre en logements facilitant le parcours résidentiels des différents publics et adaptée à l'arrivée d'actifs nécessaire à la stratégie du SCOT. Sur cette base, l'hypothèse de croissance de population implique la création d'environ 27 000 logements à 20 ans (si le desserrement des ménages est maîtrisé : estimation à 20 ans autour de 2,11 personnes par ménage au lieu de 2,35 en 2012). La programmation de ces logements devra tenir compte des délais et contraintes liées à l'aménagement (exemple : temps de mise en œuvre des grands projets (dont l'OIN), pour la réutilisation des friches...).
- Une offre foncière pour le développement qui réduit notablement la consommation d'espace des 10 dernières années afin de contribuer aux objectifs nationaux (Grenelle, loi LMA...) :
 - La consommation d'espace pour le résidentiel visera un seuil limite (indicateur) d'environ 900 ha/1000 ha en 20 ans (hors grandes infrastructures) pour les urbanisations nouvelles en extension.
 - L'offre foncière et immobilière économique sera adaptée à la stratégie de diversification économique (permettant un nombre élevé d'emplois à l'hectare pour les fonctions tertiaires, les grands projets et les emplois de centres urbains), au maintien des filières existantes ainsi qu'aux besoins des grands projets à moyen/long terme (Ulcos/LIS, Terra Lorraine,...).

Dans ce cadre, le PADD fixe un objectif de réduire d'environ 40 % le rythme de consommation d'espace par rapport aux 10 dernières années (1 500 ha ont été artificialisés entre 1999 et 2009 – hors communes du 54). Cet objectif, qui est décliné par le DOO, supposera d'optimiser le développement par :

- la recherche systématique des capacités d'optimisation de l'enveloppe urbaine prioritairement à un développement en extension (cette capacité dépend des contextes communaux) ; le DOO précisera à son échelle les objectifs de réalisation des logements sans consommer d'espace (renouvellement urbain, espaces interstitiels en zone urbaine...).
- la mise en œuvre de formes urbaines compactes et adaptées aux différents contextes territoriaux, au niveau de desserte en transport collectif et au rôle des polarités dans l'armature urbaine du SCOT.
- la gestion des impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles.